

Dokdo est propre territoire de la République de Corée

Perception géographique et Preuves historiques de Dokdo

1

Dokdo est géographiquement considéré comme une partie de l'île d'Ulleungdo.

Depuis Ulleungdo, situé au plus près de Dokdo (à 87,4 km de Dokdo) en Corée, Dokdo est visible à l'œil nu par un temps ensoleillé. En raison de cette caractéristique géographique, Dokdo est considéré historiquement comme une partie de l'île d'Ulleungdo.

Ceci est également confirmé dans les archives coréennes. A titre d'exemple, 『Sejong Sillok』 『Jiriji』 (L'appendice géographique de la Chronique du Roi Séjong, 1454), compilé sous l'ordre du roi au début de la Dynastie de Joseon précise : « les îles d'Usan (Dokdo) et l'île de Mureung (Ulleungdo) ne sont pas très loin l'une de l'autre, et sont visibles d'un côté comme de l'autre par un temps ensoleillé. »

En particulier, parmi plusieurs îles appartenant à Ulleungdo, les îlots de Dokdo sont les seuls qui ne sont visibles à l'œil nu que par un temps clair et ensoleillé.



Distance entre Dokdo-Ulleungdo et Dokdo-île



Dokdo vu depuis Ulleungdo

La position de base du gouvernement de la République de Corée sur Dokdo

Dokdo est historiquement, géographiquement et au regard du droit international de toute évidence notre propre territoire. Il n'existe aucun conflit territorial sur Dokdo et ces îles ne peuvent faire l'objet d'aucune négociation diplomatique ou de poursuite judiciaire.

Le gouvernement de la République de Corée exerce une souveraineté territoriale ferme sur Dokdo. Le gouvernement coréen réagit avec fermeté et sévérité à toute provocation concernant Dokdo et défendra continuellement sa souveraineté sur Dokdo.



Dokdo vu dans la Mer de l'Est



Printemps à Dokdo

2

Le fait historique que la Corée a longtemps perçu Dokdo comme son territoire et gouverné sur ces îlots est indiqué dans les archives officielles coréennes éditées par l'Etat.

『Sejong sillok』 『Jiriji』(1454), compilé sous l'ordre du roi au début de la Dynastie de Joseon indique que Ulleungdo (Mureung) et Dokdo (Usan) sont deux îles appartenant à la préfecture d'Uljin en province de Gangwon. Comme il est indiqué que ces deux îles constituaient le territoire du Royaume d'Usan conquis par le Royaume de Silla au début du 6ème siècle (l'an 512), l'histoire du gouvernement de Dokdo remonte alors jusqu'à la période de Silla.

Viennent ensuite de nombreux documents dans lesquels figurent des informations sur Dokdo avec cohérence, dont 『Sinjeung dongguk yeoji seungnam』 (Nouvelle édition de la recherche élargie de la géographie de la Corée, 1531), 『Dongguk munheon bigo』 (Compilation référentielle des documents sur la Corée, 1770), 『Man-gi yoram』 (Livre des dix mille techniques de la gouvernance, 1808), et 『Jeongbo munheon bigo』 (Edition révisée et enrichie de la compilation référentielle des documents sur la Corée, 1908).

En particulier, 『Dongguk munheon bigo』 『Yeojigo』 (document géographique) (1770) précise que : « Ulleung (Ulleungdo) et Usan (Dokdo) font tous deux partie d'Usan-guk (royaume d'Usan), Usan (Dokdo) étant désigné par le nom de Songdo par les japonais. », ce qui clarifie une fois de plus que l'île d'Usan représente Dokdo et que ce dernier constitue une partie intégrante du territoire coréen.



Sejong sillok jiriji

Dispute territoriale d'Ulleungdo entre la Corée et le Japon, et Affirmation du droit de la Corée sur Dokdo



3

Jusqu'à la tentative d'annexion de Dokdo par la Notification émise par la préfecture de Shimané en 1905, le gouvernement japonais maintenait la perception selon laquelle Dokdo n'appartient pas à son territoire et cela est confirmé par les documents officiels du gouvernement japonais tels que la Directive du Daijokan de 1877.

Depuis la confirmation de l'appartenance de Dokdo au territoire coréen par la « Dispute territoriale d'Ulleungdo » jusqu'au gouvernement de Meiji de l'époque moderne, le gouvernement japonais a toujours été conscient du fait que Dokdo n'appartenait pas à son territoire.

Ceci est en effet bien confirmé par le fait qu'il n'existe aucun document du gouvernement japonais indiquant que Dokdo fait partie de son territoire avant la tentative d'annexion de Dokdo par le Japon par la notification de la préfecture de Shimané en 1905, et que les documents officiels du gouvernement japonais précisent plutôt que Dokdo n'appartient pas à son territoire.

A titre d'exemple représentatif, en 1877, le Daijokan (Grand Conseil d'Etat), le plus haut organe administratif du Japon dans la période de Meiji, a jugé que « le fait qu'Ulleungdo et Dokdo ne relevaient pas du Japon avait été confirmé à travers des négociations du bakufu d'Edo et du gouvernement de Joseon (Dispute territoriale d'Ulleungdo) », et par la suite, il a donné des directives pour « ne pas oublier que le sujet sur Jukdo (Ulleungdo) et l'autre île (Dokdo) n'a aucun lien avec le Japon » au Ministère japonais de l'Intérieur. (Directive du Daijokan.)

Il est certain que l'« autre île » de Jukdo et l'autre île mentionnée ci-dessus est Dokdo, compte tenu du fait que Songdo (Dokdo) est dessiné avec Jukdo (Ulleungdo) sur la « carte d'Isotakeshima (ancienne appellation japonaise d'Ulleungdo) », présentée en document attaché à la question soumise au Daijokan par le Ministère de l'Intérieur.



Directive du Daijokan



Carte d'Isotakeshima

Exercice de la souveraineté par l'Empire de Corée sur Dokdo et Récupération du droit sur Dokdo

4

La tentative d'incorporation de Dokdo par la Notification de la préfecture de Shimané de 1905 du Japon s'inscrit dans le processus du pillage de la souveraineté de la Corée et est un acte illégal de violation du droit de la Corée sur Dokdo, qui ne peut, par conséquent, avoir d'effet au regard du droit international.

En 1905, le Japon a essayé d'annexer Dokdo, territoire coréen, à son territoire par le biais de la « Notification n°40 de la préfecture de Shimané ».

Le Japon était alors en guerre contre la Russie, luttant pour le pouvoir sur la Mandchourie et la Péninsule coréenne. En 1904, le Japon a forcé l'empire de Corée à conclure le protocole « Corée-Japon » afin d'obtenir le libre accès au territoire coréen essentiel dans la guerre contre la Russie. La raison pour laquelle le Japon a tenté d'annexer l'île de Dokdo découlaient de l'intérêt militaire qu'elle présentait dans les batailles en Mer de l'Est contre la Russie.

De surcroît, le Japon a imposé au gouvernement coréen la nomination de conseillers étrangers, à commencer par des japonais à travers le « 1er Accord Corée-Japon » conclus en août 1904. Ainsi se déroulaient le pillage progressif de la Corée même avant son annexion forcée en 1910.

Dokdo représenta le premier sacrifice dans ce processus du pillage de la souveraineté coréenne par le Japon. La tentative d'incorporation de Dokdo par le Japon en 1905 fut un acte illégal de violation de la souveraineté territoriale solidement établie depuis longtemps par la Corée, n'ayant aucun effet au regard du droit international.

5

Après la Seconde Guerre Mondiale, Dokdo a été restitué à la Corée et le gouvernement coréen exerce une souveraineté territoriale solide.

La « Déclaration de Caire », rendue publique en décembre 1943, précise que « le Japon sera expulsé de tous autres territoires qu'il a pris par la violence et par avidité » et la « Déclaration de Potsdam », rendue publique en juillet 1945, définit la mise en œuvre de la « Déclaration de Caire ».

De plus, le Commandement suprême des forces alliées a écarté Dokdo du champ gouvernemental et administratif japonais, à travers la « Directive du Commandant suprême des forces alliées (SCAPIN) n°677 » de janvier 1946 et la « Directive du Commandant suprême des forces alliées (SCAPIN) n°1033 » de juin de la même année.

Dokdo est donc redevenu un territoire inséparable de la République de Corée devenue indépendante après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, et cela a été par ailleurs réaffirmé par le « Traité de paix de San Francisco » de 1951.

Le gouvernement coréen exerce fermement sa souveraineté territoriale sur Dokdo. Le gouvernement de Corée continuera à réagir avec fermeté et sévérité à toute provocation concernant notre souveraineté et la défendra sans relâche.



A travers des négociations entre les gouvernements coréens et japonais (la « Dispute territoriale d'Ulleungdo ») au 17^{ème} siècle, le fait que Ulleungdo et ses îlots rattachés, Dokdo, constituent une partie intégrante du territoire coréen a été affirmé.

Au 17^{ème} siècle, les familles d'Oya et de Murakawa du domaine de Tottori au Japon croisèrent en 1693 An Yong-bok et d'autres coréens au cours d'une pêche illégale à Ulleungdo, territoire coréen.

Les deux familles requièrent le gouvernement japonais (le bakufu d'Edo) d'interdire la navigation des coréens au large d'Ulleungdo. Par la suite, le bakufu ordonna au domaine de Tsushima d'entamer de négociations bilatérales avec le gouvernement de Joseon, négociations appelées « Dispute territoriale d'Ulleungdo ».

Après avoir confirmé le fait que « Ulleungdo (Jukdo) et Dokdo (Songdo) ne font pas tous deux partie du domaine de Tottori » par le biais d'une enquête auprès du domaine de Tottori du 25 décembre 1695 (la « Réponse du domaine de Tottori »), le bakufu d'Edo a émis le 28 janvier 1696 une directive interdisant la navigation des Japonais au large d'Ulleungdo.

Le conflit entre la Corée et le Japon se termina ainsi et au cours de la dispute le fait qu'Ulleungdo et Dokdo constituent le territoire coréen a été affirmé.

L'Empire de Corée a stipulé dans l'Edit n°41 de 1900 que Dokdo était sous la juridiction de l'Uldo-gun (Ulleungdo) et le préfet d'Uldo avait la juridiction sur Dokdo.

Le 27 octobre 1900, l'Empire de Corée a promulgué avec approbation de l'Empereur l'Edit n°41, selon lequel Ulleungdo est dénommé à nouveau Uldo et le gouverneur de l'île est promu au rang de gouverneur du gun (canton). Il est stipulé dans l'article 2 du présent Edit que la juridiction de tout l'Ulleungdo, de Jukdo et de Seokdo (Dokdo) est placée sous la juridiction de l'Uldo-gun.



Edit n°41

Le 28 mars 1906, Sim Heung-taek, préfet d'Uldo (Ulleungdo), apprend d'un groupe d'inspection constitué de civils et de fonctionnaires japonais de la préfecture de Shimané en visite à Ulleungdo, que Dokdo a été incorporé dans le territoire japonais et il remet le lendemain un rapport au gouverneur de la province de Gangwon. La phrase « Dokdo qui relève de la juridiction de mon gun » figurant dans ce rapport démontre clairement que Dokdo appartenait au Uldo-gun, comme l'a indiqué l'Edit n°41 de 1900.

Lee Myeong-rae, gouverneur suppléant de la province de Gangwon et gouverneur de Chuncheon, le rapporte sous forme de l'Edit n°41, alors organe suprême de l'Etat, à la date du 29 avril 1906. A ce propos, l'Uijeongbu donne, le 20 mai, la Directive n°3, n'admettant pas que Dokdo serait devenu territoire japonais.

Il est donc certain que le préfet d'Uldo (Ulleungdo) continuait d'exercer sa juridiction sur Dokdo et sa souveraineté territoriale en vertu du règlement de l'Edit n°41 promulgué en 1900.



Edition spéciale du rapport et Directive n°3

I ♥ DOKDO
독도사수연합회
<http://dokdomk.com>
 607-809 부산시 동래구 명장로63번다길 35
 TEL, FAX, 겸용 051-782-9174
 E-MAIL, ds5ean@naver.com
 H.P. 010-6504-6510